



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande de permis de construire une installation photovoltaïque au sol sur la commune de Levignac de Guyenne

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Levignac de Guyenne **du vendredi 15 décembre 2017 à 9h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 12h00.**

Elle porte sur :

-la demande de permis de construire une installation photovoltaïque au sol sur la commune de Levignac de Guyenne.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Levignac de Guyenne, pendant **36 jours, du vendredi 15 décembre 2017 à 9h00 au vendredi 19 janvier 2018 à 12h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Levignac de Guyenne
A l'attention de Mme le commissaire enquêteur
47120 Levignac de Guyenne

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Mme Christine DOYEN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Levignac de Guyenne : le vendredi 15 décembre 2017 de 9h à 12h.
- A la mairie de Levignac de Guyenne : le lundi 08 janvier 2018 de 9h30 à 12h30
- A la mairie de Levignac de Guyenne : le vendredi 19 janvier 2018 de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à Levignac de Guyenne sous le soleil, 7 voie Salvador Allende 91120 Palaiseau.

Agen, le 21/11/2017

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
signé
Hélène GIRARDOT